

Réunion cycle d'apprentissage natation CM
Piscine Serge BUTTET
Mardi 7 novembre 2023, 17h30 IEN Romans Isère

– **Présentation des intervenants :**

Alexandre Vignon, Responsable des planifications scolaires et événements sportifs, Valence Romans Agglo, Aurélie ISTIER, MNS piscine Serge Buttet, Marina Liautard, CPC IEN Romans Isère mission EPS

Excusés : Mme CRET, IEN circonscription Romans Isère, M.HUGON Thibault, directeur du service des sports Valence Romans Agglo

– **Présentation des objectifs et du contenu de la réunion**

Cette réunion a pour objectif de :

- vous informer sur les conditions d'organisation du cycle d'apprentissage : planning, transport, conditions d'accueil sur le site
- vous rappeler les points essentiels du cadre réglementaire et pédagogique, des éléments didactiques
- vous présenter la séquence d'apprentissage natation CM

– **Contenu de la réunion**

1. **Les plannings des séances et le transport en car** Alexandre Vignon, Valence Romans Agglo
2. **Le texte de référence dont il vous faut obligatoirement prendre connaissance : Note de service du 28 février 2022** Marina Liautard, CPC IEN Romans Isère
3. **Rappel des éléments de cadrage organisationnels, réglementaires et pédagogiques** *CF courrier IEN – M. HUGON envoyé dans les écoles ce matin*
4. **Présentation de la séquence d'apprentissage cycle 3 piscine Serge BUTTET** Aurélie ISTIER, MNS piscine Serge BUTTET et CPC
5. **Accompagnement des équipes,** Marina Liautard, CPC IEN Romans Isère
6. **Questions diverses**

– **Déroulé de la réunion :**

Le compte rendu de la réunion sera disponible sur le site de l'IEN ROMANS ISERE dans l'article intitulé : « Cycle d'apprentissage natation CM de décembre 2023 à février 2024 Piscine Serge BUTTET », de même que l'ensemble des documents évoqués durant cette réunion, documents nécessaires à la préparation et à la mise en œuvre de votre cycle d'apprentissage : <http://www.ac-grenoble.fr/ien.paysderomans/wordpress/?p=5881>

1. Les plannings des séances transmis aux écoles

- Descriptif de l'organisation des cycles d'apprentissage pour 2023-2024 : cycles d'apprentissage massés selon les niveaux de classes et les périodes. Attention, le cycle d'apprentissage natation est prioritaire sur le reste des interventions.

- S'assurer que tous les PE présents ont bien récupéré le planning des premières phases de la première période.
- Les plannings les différentes périodes et les différentes phases seront transmis directement aux écoles par Alexandre Vignon avec copie à l'EN, ainsi que les horaires des bus.

L'enseignement de la natation à la piscine Serge BUTTET sera divisé en **3 grandes périodes** au cours de cette année scolaire, elles-mêmes segmentées en **phases** (une phase correspondant à 2 semaines d'enseignement). À ce jour, seuls les plannings des phases 1, 2 et 3 ont été envoyés par M. Vignon dans les écoles. Le planning des autres phases sera envoyé courant septembre.

- Période 1 : **Classes de CE** (majoritairement), du 18 septembre au 24 novembre 2023
- Période 2 : **Classes de CM** (majoritairement), du 11 décembre au 16 février 2024
- Période 3 : **Classes de CP** (majoritairement + CE1 voire CE2), du 3 avril au 31 mai i 2024

Une réunion d'information se tiendra en amont de chacune des trois périodes **La présence de tous les enseignants concernés est obligatoire.**

Grandes Périodes	Du 18/09/23 au 24/11/23 Classes de CE	Du 11/12/23 au 16/02/24 Classes de CM	Du 03/04 au 31/05/24 Classes de CP
Réunions	Mardi 12 septembre 2023 17h30-19h00 IEN Romans	Mardi 7 novembre 2023 17h30-19h00 IEN Romans	Mardi 13 février 2024 17h30-19h00 IEN Romans

- Le planning des horaires des cars sera transmis une semaine avant la première séance par Alexandre Vignon aux écoles
- En cas de problème (retard, absence, problème de passage du car, ...) transmettre les informations **le plus rapidement possible à M.Vignon, en l'appelant directement sur son portable.** M.Vignon se fera le relais de l'information auprès des personnes concernées, transport, piscine. En cas d'absence d'un MNS M.Vignon informera directement l'école. Prendre l'habitude de donner les informations (absence, ...) à un seul interlocuteur, Alexandre Vignon qui reventilera l'information à tous les partenaires
- Les coordonnées de M.Vignon :

Alexandre VIGNON

Responsable planifications scolaires & événementiels sportifs

Direction des sports

Valence Romans Agglo

Site de Valence

Tél. : 04 75 63 76 78 / Poste 7678

Portable : 06 81 80 12 56

alexandre.vignon@valenceromansagglo.fr

- La séance d'habillage déshabillage a été évaluée entre 15 et 20 minutes. Faire remonter très rapidement si ce temps est insuffisant ou au contraire trop long. Les horaires de la séance seront adaptés dans la mesure du possible.

- Être bien à l'heure au départ du car et au lieu de départ de ce dernier. Faire remonter immédiatement à Alexandre Vignon les éventuels dysfonctionnements (horaire d'arrivée du car non respecté, itinéraire approximatif, ...)
- Le car peut transporter 59 personnes assises maximum. Soit 63 mais exceptionnellement parce que peu de cars ont cette capacité. Penser à bien vérifier l'effectif total enfants + adultes. En conséquence, limiter impérativement le nombre de parents via collective afin de permettre aussi la construction de l'autonomie des élèves (habillage, déshabillage, rangement du sac, ...). Cette autonomie se construit en classe en amont des séances.

2. Les textes institutionnels de référence

A. Un texte de référence dont il vous faut absolument prendre connaissance : la note de service du 28-02-2022 intitulée : Contribution de l'école à l'aisance aquatique

La présente note de service a pour objet de **définir les conditions de l'acquisition par les élèves, dès leur plus jeune âge, d'une aisance suffisante pour évoluer en sécurité dans le milieu aquatique et de définir l'enseignement de la natation dans le cadre scolaire, dans le respect de la réglementation en vigueur.**

Elle vise à faire **toute sa place aux premiers apprentissages permettant d'évoluer en sécurité dans un milieu aquatique surveillé** tout en conservant **la perspective de la construction des compétences**, par la pratique de la natation et des activités aquatiques, définies par le programme de l'éducation physique et sportive (EPS) au fil de la scolarité.

Elle abroge la circulaire n° 2017-127 du 22 août 2017 définissant les conditions de l'enseignement de la natation dans le premier et le second degré.

La note de service se présente sous la forme de cinq paragraphes et quatre annexes

Les cinq paragraphes :

- De l'aisance aquatique au cycle 1 au savoir-nager en sécurité du cycle 2 au cycle 3 et au-delà : un parcours de formation pour devenir nageur
- L'enseignement de la natation : dimensions pédagogiques
- Responsabilités des professeurs et des intervenants
- Assurer l'enseignement et la sécurité de tous les élèves: contexte et surveillance

Les quatre annexes :

- Annexe 1 - Les intervenants pour l'enseignement de la natation dans le premier degré
- Annexe 2 - L'attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS)
- Annexe 3 - Aisance aquatique, repères et paliers d'acquisitions
- Annexe 4 - Test Pass-nautique (ex aisance-aquatique)

Un PPTX à votre disposition pour prendre connaissance de cette note de service, réalisé par Jean Pinguet, CPD EPS : [..\Présentation circulaire natation du 28 02 2022.pdf](#)

B. Des repères importants : les programmes de 2015 et les progressions parues en janvier 2012 disponibles dans le projet pédagogique

C. Un autre texte de référence qui précise les préconisations départementales : le vademecum EPS 26 version octobre 2023 disponible sur les sites des IEN et sur le site EPS26.

Information concernant la baignade récréative à préciser.

« LES BAINNADES RECREATIVES : dans tous les cas de figure, pour être acceptées, elles devront figurer dans l'emploi du temps de la sortie avec nuitée uniquement et s'inscrire dans un projet pédagogique validé par l'IEN. Seuls les élèves de plus de 6 ans pourront en bénéficier. »

Remarques : les points essentiels du cadre organisationnel, réglementaire et pédagogique ont été rappelés dans le courrier co-signé IEN et M.HUGON directeur du service des sports de Valence Romans Agglo et responsable de la piscine Serge BUTTET et transmis aux écoles en amont de la réunion.

3. Conditions d'accueil des classes sur le site de la piscine Serge BUTTET : cadre organisationnel et réglementaire

- Prendre connaissance des extraits du POSS de la piscine Serge BUTTET relatifs à la natation scolaire. **Signer l'attestation de prise de connaissance des extraits du POSS et le remettre au MNS lors de la première séance.**
- **A chaque séance**, en arrivant et en partant, **signer le cahier de présence** auprès de l'hôtesse d'accueil **après avoir indiqué le nombre d'enfants et d'adultes présents** qui entrent sur le site et qui le quittent.
- A chaque séance, en arrivant, **renseigner la fiche classe , en indiquant les élèves absents**. Cette fiche classe sera renseignée par l'enseignant (nom, prénom des élèves de la classe et numéro des responsables légaux à joindre en cas d'urgence pour chaque élève) et déposée à l'accueil lors de la première séance.
- **Projet pédagogique de co-intervention** dûment rempli par l'école à remettre au centre aquatique avant le début cycle (le déposer auprès des hôtesse d'accueil), ou à remettre aux MNS lors de la première séance. **Envoyer ensuite obligatoirement le document signé par tous les partenaires du projet à l'IEN, y compris IEB, AESH.**
- A chaque séance, merci de **préciser aux MNS les noms et prénoms des élèves qui doivent faire l'objet d'une vigilance particulière**, relevant ou non de l'ASH. **Merci de leur présenter les personnes qui se trouvent à vos côtés durant la séance** (éventuels AESH et IEB) ainsi que de préciser **leur rôle. (Pour rappel les AESH ont pour unique mission la surveillance et l'accompagnement de ou des élèves dont ils ou elles ont la charge sous la responsabilité de l'enseignant)**. Chaque élève à besoins particuliers et chaque adulte doit être clairement identifié par l'équipe des MNS.
- Nous vous rappelons que **les accompagnateurs bénévoles pour la vie collective n'ont pas accès au bord du bassin**. Ils apportent leur aide dans les vestiaires et attendent dans le hall d'accueil de la piscine que la séance se termine.
Un SEUL accompagnateur bénévole est autorisé à se positionner sur une chaise à côté du pédiluve pour les éventuels passages aux toilettes en cours de séance. Ce dernier veillera à porter une tenue adaptée short et tee-shirt, les tenues de ville étant proscrites par le règlement intérieur de la piscine.

- **Tous les adultes présents au bord du bassin** veilleront à porter **une tenue adaptée** conformément au règlement de la piscine (short et tee-shirt), les tenues de ville étant proscrites par le règlement intérieur de la piscine.
- **Les photos prises par les parents ne sont pas autorisées**, même prises depuis le hall d'accueil. La prise de photos à visée pédagogique, sous la responsabilité de l'enseignant, est autorisée. Elle se fera à l'aide d'une tablette de l'école ou d'un appareil photo de l'école et non avec un portable.
- Repérez dès votre entrée sur le bassin la **présence effective du MNS en situation de surveillance** et veillez à **vous assurer de la disponibilité d'une perche non loin de vous** lors du déroulé de la séance.
- Au cours des séances, **les échanges entre enseignants et MNS en situation d'enseignement seront possibles, notamment pour adapter l'activité aux besoins des élèves.**
- Un surveillant de bassin et 2 MNS en situation de co-enseignement seront présents à chaque séance.
- Capacité d'accueil pour une séance : 60 enfants
- Un cheminement parfaitement balisé pour arriver jusqu'au bassin, décrit dans le projet pédagogique.
- Du petit matériel à disposition, qui sera rangé à la fin de chaque séance.
- Deux consignes essentielles : On ne court pas. On ne chahute pas. On ne crie pas.

4. Cadre pédagogique, en préambule à la présentation de la séquence d'apprentissage

Des consignes qui apparaissent dorénavant clairement dans la note de service natation de février 2022

- **Appropriation du projet pédagogique par les enseignants**, celui-ci est disponible sur les sites des circonscriptions et **doit être connu de tous, ainsi que le contenu du cycle d'apprentissage**. Cette connaissance constitue **une des conditions clés de la réussite des apprentissages des élèves et garantit leur sécurité**.
- Présentation du projet aux familles lors d'une réunion et aux élèves en amont des séances
- Présentation du projet aux IBE natation agréés et aux AESH ainsi que des missions de chacun
- Importance de la mise en place de la phase de familiarisation en classe en amont du début du cycle d'apprentissage, importance du retour en classe sur les séances vécues en bassin, importance de l'interdisciplinarité (cf nouveaux programmes)
- **Un support pour accompagner le cycle d'apprentissage : le carnet du nageur**
- **Transmettre à l'arrivée les fiches des pré groupes qui auront été préparée par l'enseignant.** Les fiches de pré-groupes (au nombre de 4 maximum pour un effectif de 2 classes) comprenant chacune les noms des élèves de chaque groupe de compétences (jaune, vert,

rouge et bleu) que vous aurez constitué. Vous pourrez utilement prendre appui pour cela sur :

- Les résultats aux évaluations des années précédentes,
 - le questionnaire destiné aux élèves et aux parents,
 - l'expression des émotions et la prise de représentation du rapport au milieu aquatique de vos élèves, du rapport à l'activité en tant que pratique sociale (échanges oraux avec le groupe classe ou en petits groupes, recours au dessin légendé, appui sur des albums...)
- **Prendre quelques minutes à la fin de la séance pour échanger quelques mots avec les élèves les plus en difficultés (ce qui était à apprendre, les réussites, les difficultés à dépasser) et avec les MNS** au sujet du suivi des élèves, du déroulé de la séance, des questionnements ou des difficultés éventuelles. Ne pas attendre pour éviter les tensions.

7. Présentation du projet pédagogique et de la séquence d'apprentissage cf PPTX

- **Présentation du support proposé par David MERS et Guillaume PARENT MNS Valence Romans Agglo**
- **Présentation de la séquence d'apprentissage** (objectifs d'apprentissages, différentes phases, aménagements de bassin, fiches pédagogiques avec proposition de consignes progressives en lien avec les fondamentaux de l'activité : équilibre, immersion/respiration, déplacement.)

Pour rappel, Marina LIAUTARD, CPC et l'équipe des MNS de la piscine Serge BUTTET sont à votre disposition pour vous accompagner dans votre travail de préparation et lors de la mise en œuvre de votre cycle d'apprentissage. N'hésitez pas à prendre contact avec eux.

8. Questions diverses

- *Pour toute question concernant l'organisation des séances d'apprentissage à Serge BUTTET, nous vous prions d'utiliser l'adresse mail suivante : alexandre.vignon@valenceromansagglo.fr en mettant en copie votre CPC : marina.liautard@ac-grenoble.fr*
- *Pour toute question concernant la mise en œuvre pédagogique du cycle d'apprentissage natation, nous vous remercions de contacter votre conseillère pédagogique de circonscription. Les CPC apporteront une réponse concertée avec l'équipe des MNS du bassin Serge BUTTET.*